



**Énergie NB Power**

P.O. Box 2000/C.P. 2000  
515 King Street/515, rue King  
Fredericton, NB  
Canada E3B 4X1  
www.nbpower.com  
www.energienb.com

## Communiqué

Le 31 octobre 2003

### **Énergie NB – Rapport de l’Atlantic Institute of Market Studies (Octobre 2003)**

**Fredericton** – Le rapport de l’Atlantic Institute of Market Studies, «Power Trip: Stumbling Toward a Policy for NB Power», qui préconise la privatisation d’Énergie NB et l’augmentation des tarifs d’électricité payés par les consommateurs au Nouveau-Brunswick, contient de graves erreurs et ne contribue pas à un débat public significatif sur la politique énergétique dans la région.

«Un débat éclairé sur les enjeux de l’énergie est utile, mais seulement à condition d’être basé sur la réalité, pas sur une idéologie de déréglementation draconienne», de dire Stewart MacPherson, le président et PDG d’Énergie NB. «Malheureusement, ce rapport comprend d’importantes erreurs, des imprécisions et un manque fondamental de compréhension du secteur de l’électricité et des activités d’Énergie NB.»

«Le Nouveau-Brunswick est parmi les régions les plus énergivores du Canada. Une alimentation fiable et sécuritaire en électricité à prix concurrentiel est essentiel à notre province, a-t-il souligné. En comparaison aux autres entreprises d’électricité de la région, les coûts et les tarifs d’Énergie NB sont très concurrentiels, et cette situation continuera en raison de notre stratégie d’investissement.»

Selon le rapport, la politique énergétique de la province du Nouveau-Brunswick ne fera rien pour réduire la dette et ne créera pas de concurrence. La privatisation serait la seule réponse. Le Nouveau-Brunswick adopte des mesures qui créeront d’importants changements grâce à une démarche mesurée et modérée :

- **Dette** – à la suite de l’échange de créances contre actifs, les nouvelles entreprises d’exploitation seront capitalisées comme des entreprises privées. Toute nouvelle dette en provenance du secteur privé ne sera pas assortie d’un garanti du gouvernement provincial. Les entreprises d’exploitation devront suivre la même sorte de discipline que le secteur privé.
- **Concurrence** – La concurrence sera introduite au niveau des clients de l’usage en gros et des grandes industries (environ 40 % de la masse des clients existante). Toute nouvelle source de production sera choisie à la suite d’appels de propositions qui permettront au secteur privé de faire concurrence dans le marché de l’énergie. Les ententes à long terme d’achat d’électricité entre les entreprises d’exploitation réduiront la volatilité mais respecteront des normes commerciales et concurrentielles.

M. MacPherson a souligné de nombreuses erreurs dans le rapport au sujet des activités de l’entreprise :

- Les tarifs payés par les clients d’Énergie NB couvrent tous les coûts d’exploitation et la Société est en train de payer toutes ses dettes.
- Les coûts d’exploitation d’Énergie NB sont comparables à ceux au Saskatchewan et en Ontario, des régions qui ressemblent au Nouveau-Brunswick, plutôt qu’à ceux de régions ayant de plus amples ressources hydroélectriques. La stratégie d’investissement d’Énergie NB vise la réduction des coûts d’exploitation.

- La province du Nouveau-Brunswick n'a pas assumé une partie de la dette d'Énergie NB en 1999 et elle n'en assumera pas à la suite de la restructuration. Après la restructuration, les nouvelles entreprises d'exploitation remplaceront presque la moitié de l'argent dû à la province avec des emprunts directs non garantis du secteur privé. Avec le temps, les entreprises produiront des dividendes et des paiements tenant lieu d'impôts qui vont rembourser la province.
- Comme toute autre entreprise d'électricité qui ne bénéficie pas d'abondantes ressources hydroélectriques, Énergie NB fait face à d'importants défis pour rénover ses centrales vieillissantes et respecter des normes plus strictes en matière d'environnement. L'entreprise fait d'importants investissements et devance de loin la plupart des autres entreprises nord-américaines dans ce domaine.
- Le gouvernement a encouragé la conversion des sources de chauffage des lieux du mazout à l'électricité dans les années 1970 pour réduire la dépendance envers le mazout, dont les conditions d'importation étaient instables, pas pour compenser une réduction des marchés à l'exportation. De plus, Énergie NB n'a pas construit Point Lepreau pour le marché à l'exportation.
- Énergie NB n'a pas de réserves excessives en raison de la centrale de Point Lepreau, ou pour toute autre raison.
- Le charbon local est moins rentable que le charbon importé. C'est pourquoi Énergie NB a cessé d'en brûler à Belledune et a réduit la production locale de 75 %. Bientôt, des facteurs économiques élimineront utilisation du charbon local, mais en ce moment le coût différentiel de production fait qu'il est moins cher que le mazout ou le gaz naturel.

Ce rapport comprend de nombreuses autres inexactitudes. Par exemple, Énergie NB n'agrandit pas Point Lepreau, les charges relatives à la mise hors service de la centrale sont capitalisées, l'entreprise ne remplace pas Coleson Cove et le protocole de Kyoto ne touche pas les émissions de SO<sub>2</sub> ou de NO<sub>x</sub>.

03/10/31

Personne-ressource des médias – Jeffrey Carleton, Énergie NB, au (506) 458-4723.

03/10/31